

Maintenir un accompagnement collectif et personnel après l'installation

- Pour échanger entre jeunes installés
- Pour ne pas rester seul face aux difficultés (vols, travaux conséquents à faire, imprévus à gérer...)
- Pour faire le point sur la réalisation de son prévisionnel

L'ADEARM et l'ARDEAR Pays-de-la-Loire peuvent vous guider dans ce démarrage d'activité

Public

Jeunes installés depuis 2015 avec les aides à l'installation

Objet de l'accompagnement

- 1ère étape de diagnostic après 1 an d'installation : point économique, organisation du travail, ressenti sur les réalisations....
- Temps d'échanges sur les fermes autour de différents sujets : organisation du travail, choix d'entreprise, chantiers à réaliser, sécurisation de site, rebondir face à un imprévu....

Coût

1945 € dont 1 500 € pris en charge par l'Etat dans le cadre du programme d'Accompagnement Installation Transmission en Agriculture.
Reste à charge 445€ sur 3 ans.

Durée et fréquence

Sur 3 ans, un rdv individuel et 5 rencontres collectives au minimum.

Pour en discuter, contactez-nous.



6 rue Pierre Lemonnier - ZI Sud
53960 BONCHAMP-LES-LAVAL
tel 02 53 22 86 11
adearm.mayenne@gmail.com



31 Boulevard Einstein
44300 NANTES
tel 02 40 20 85 83
coordination@ardear-pdl.fr